

# Les aides financières de l'État à la numérisation

Professionnels de la coiffure  
et de la beauté

Février 2021

treatwell

## SOMMAIRE

1. Pourquoi digitaliser votre activité ?
2. Comment digitaliser son salon de coiffure ou institut de beauté, salon de massage ou spa ?
3. Treatwell en quelques mots
4. Aide nationale : le chèque "France Num" de 500€
5. Aides régionales

# 1. Pourquoi digitaliser votre activité ?

Les confinements ont plus que jamais démontré l'importance des professionnels de la beauté et leur impact sur le moral et le bien-être des français. 2020 a marqué un réel tournant dans les habitudes de consommation et nous avons tous reconnu l'importance du numérique. Aujourd'hui, les professionnels doivent s'adapter et continuer la digitalisation de leur activité pour pouvoir répondre aux attentes des clients.

## **De nouvelles habitudes de réservations**

Le secteur de la coiffure et de la beauté a connu un certain nombre de changements ces derniers mois, notamment dans les habitudes de consommation des clients : ils souhaitent désormais pouvoir réserver leurs soins beauté et bien-être en ligne.

En effet, 83% des français trouvent qu'Internet est le meilleur moyen pour chercher et trouver de l'information et 8 personnes sur 10 souhaitent prendre rendez-vous en ligne plutôt que par téléphone.

Le mode de réservation en ligne et à l'avance s'est considérablement développé suite aux confinements. En effet, de nombreux clients ne veulent pas prendre le risque de se déplacer en salon pour prendre rendez-vous.

## **L'hygiène reste la principale préoccupation**

L'hygiène est (et reste) l'une des principales préoccupations des clients lors de la réservation. La communication de ces mesures d'hygiène est un facteur clé lorsque les clients réservent leur prestation, et cela n'est pas prêt de changer en 2021 ! Le site internet et les réseaux sociaux de votre salon de coiffure ou institut de beauté constituent votre vitrine en ligne pour les clients. Il est donc primordial d'utiliser ces canaux de communication pour leur faire savoir ce que vous mettez en place pour assurer leur sécurité (et la vôtre).

## **Créer une relation unique avec ses clients**

Nous avons constaté un énorme engouement de la part des clients pour garder le contact avec leurs salons préférés sur les réseaux sociaux. La création de contenus attrayants, drôles ou utiles contribue grandement à construire votre communauté et votre e-réputation. Vous devez maintenir votre salon en tête de liste de leurs préoccupations, pour qu'ils pensent à s'octroyer un moment de beauté ou de bien-être bien mérité !

Les avis clients sont aussi de précieux leviers pour vous aider à communiquer et renforcer votre e-réputation. En effet, 92% des clients consultent les avis avant d'acheter.



## 2. Comment digitaliser son salon de coiffure ou institut de beauté, salon de massage ou spa ?

Voici les domaines sur lesquels vous pouvez gagner du temps ou faciliter votre gestion grâce au numérique :

### **E-reputation**

- Vitrine en ligne à votre image avec votre carte de soins/prestations
- Avis clients vérifiés via une invitation automatique envoyée à vos clients après chaque rendez-vous
- Boutons de réservation sur votre site internet, Google My Business, Facebook, Instagram et Messenger

### **Acquisition et fidélisation de votre clientèle**

- Acquisition de nouveaux clients via une place de marché (marketplace)
- Fichier clients RGPD
- Rappels de rendez-vous envoyés automatiquement
- Campagne marketing (e-mail et SMS)

### **Gestion simplifiée de votre activité**

- Prise de rendez-vous en ligne 24h/24 et 7j/7
- Agenda connecté
- Système de caisse certifié NF525 (logiciel et tiroir caisse)
- Gestion des planning équipes et des horaires d'ouverture
- Gestion des stocks
- Statistiques et rapports de vente en temps réel
- Transmission des données comptables en quelques clics
- E-commerce

Bonne nouvelle ! Le logiciel Treatwell regroupe l'ensemble de ces points et est éligible aux aides financières gouvernementales pour la numérisation (au niveau national et régional dans certains cas). Découvrez les conditions de ces aides dans les prochaines pages de ce guide.

### 3. Treatwell en quelques mots

Treatwell est le guide leader européen des belles adresses beauté et bien-être. Le groupe a été fondé en 2008 et il a connu une forte croissance depuis son lancement en France en 2015. Présent dans 11 pays, Treatwell référence plus de 25 000 établissements partenaires et enregistre plus de 10 millions de réservations chaque année via [treatwell.fr](https://www.treatwell.fr) et son application.

Treatwell est le seul service tout-en-un qui permet aux professionnels du bien être, de la coiffure et de la beauté de gérer leur activité, d'acquérir une nouvelle clientèle et de la fidéliser.

Grâce à un éventail complet de fonctionnalités, les professionnels de la beauté peuvent gérer leur salon facilement et améliorer l'expérience client :

- Agenda numérique
- Marketing et promotion
- Analyses et statistiques
- Rapports de vente et de rendez-vous, par client et par employé
- Stocks et commandes de produits
- Caisse certifiée NF525

Demandez dès aujourd'hui une démo gratuite

<https://www.treatwell.fr/partenaires/sign-up/>

Plus d'informations sur <https://www.treatwell.fr/partenaires>

**treatwell**



property of  
**treatwell**

## 4. Aide nationale : le chèque "France Num" de 500€

Qu'est-ce que le chèque France Num ?

Dans le cadre du plan de soutien à la numérisation des commerçants, artisans, professionnels de l'hôtellerie, de la restauration et professionnels libéraux, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises ont confié à l'Agence de services et de paiement (ASP) et à France Num, initiative gouvernementale pour la [transformation numérique des entreprises](#), **la mise en place du chèque France Num de 500 euros pour accompagner les entreprises, fermées administrativement lors du second confinement, à couvrir leurs coûts de numérisation.**

**À quelles entreprises s'adresse cette aide de 500 euros ?**

Le chèque France Num de 500 euros est proposé aux entreprises de moins de 11 salariés ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public à partir du 30 octobre 2020, ainsi qu'aux hôtels et hébergements similaires employant moins de 11 salariés.

Environ 110 000 entreprises peuvent ainsi être accompagnées dans les prochaines semaines.

Pour bénéficier de cette aide, les entreprises éligibles doivent justifier d'avoir **engagé des dépenses de numérisation à hauteur de 450 euros minimum, et ce entre le 30 octobre 2020 et le 31 mars 2021.** La justification de cet engagement devra être appuyée par **une ou plusieurs factures.**

## Comment obtenir cette aide ?

Depuis le 28 janvier 2021, les entreprises éligibles peuvent déposer leur dossier à l'adresse suivante : [cheque.francenum.gouv.fr](https://cheque.francenum.gouv.fr)

## Quels types de dépenses faut-il justifier ?

Soit des dépenses d'achat ou d'abonnement (le cas échéant avec une partie accompagnement) qui relèvent des thèmes suivants :

- Vente, promotion - Site e-commerce ou promotionnel
- Vente, promotion - Contenus
- Vente, promotion - Paiement en ligne
- Vente, promotion - Place de marché (marketplace)
- Vente, promotion - Visibilité internet
- Gestion - Solution de réservation, prise de rendez-vous
- Gestion - Gestion des stocks, des commandes, des livraisons
- Gestion - Logiciel de caisse
- Gestion - Hébergement, stockage de données, gestion du nom de domaine, outils de cybersécurité
- Relation client - Gestion des clients
- Relation client - Outil de gestion en masse des courriers électroniques, de lettres d'information

Soit des dépenses généralistes d'accompagnement à la transformation numérique, notamment de type diagnostic.

## Plus d'infos sur le chèque France Num

[Téléservice chèque France Num pour déposer une demande et s'informer sur le dispositif](#)

Service d'assistance [via ce formulaire](#) de contact ou par téléphone : 0809 542 542 (service gratuit puis prix d'un appel).

[Décret n° 2021-69 du 27 janvier 2021](#)

[Arrêté du 27 janvier 2021](#)



12:39 Tue 9 Apr

Treatwell Face

Today

April 2019

	M	T	W	T	F	S	S
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							

15:00  
**Claudia**  
Chroma White Facial  
1 hr

15:00  
**Sofia**  
Mini Facial  
30 mins

15:00  
**Carolina**  
Medibac Clearing Facial  
1 hr 35 mins

16:00  
**Sarah**  
Medibac Clearing Facial  
1 hr 35 mins

Calendar

Dashboard

Menu

Clients

Reports

Blocked

## 5. Aides régionales

Au-delà du Plan de relance, l'État et les collectivités territoriales soutiennent l'activité économique des TPE PME, artisans, commerçants et professions libérales, en vous proposant des aides financières à la transformation numérique. Objectif : trouver des clients via internet, les fidéliser, gagner du temps grâce à la communication numérique et à la mise en place de logiciels.

### Région Auvergne-Rhône-Alpes

[Développer « Mon commerce en ligne »](#) est un dispositif qui s'adresse aux commerçants de proximité et artisans indépendants qui souhaitent développer leur activité e-commerce (site, click and collect - retrait de commandes, paiement en ligne, etc.). La prise en charge est de 100 % des dépenses jusqu'à 500 euros, 50 % jusqu'à un montant maximum de 1500 euros.

[Aide exceptionnelle Financer mon investissement Commerce et Artisanat](#) s'adresse aux commerçants et aux artisans impactés par la crise COVID-19. Sont éligibles les investissements liés à l'organisation de vente à emporter et livraison à domicile (click and collect), ainsi que divers investissements liés à l'installation ou la rénovation de votre local. Le montant de la subvention est plafonné à 5 000 euros et le taux de financement atteint jusqu'à 80 % des dépenses éligibles.

[Réussir la transition numérique de votre entreprise](#) (site internet, système de gestion de relation clients – CRM, gestion commerciale, logiciels internes...) comprend deux formats de parcours d'accompagnement, court à 3500 euros, long à 7000 euros, qui sont financés par votre région à hauteur de 70% maximum.

[Programme Atouts numériques](#) propose un parcours gratuit et personnalisé. Cela peut être un diagnostic de maturité numérique et d'identification du besoin de l'entreprise ou un accompagnement personnalisé pour mettre en œuvre le projet numérique (soit 7 à 14 heures d'information/formation + 7 à 14 heures de suivi projet), par exemple une aide à la rédaction d'un cahier des charges pour la création d'un site internet.

[L'Aide au commerce, à l'artisanat et aux services Loire Forez](#) soutient les entreprises dans leurs investissements matériels et/ou dans leurs investissements de protections sanitaires, dont le développement de la vente en ligne, de la livraison à domicile ou en points retraits. L'aide couvre 10% des investissements matériels jusqu'à 5000 euros, et 30% des dépenses liées à la crise sanitaire jusqu'à 1000 euros.

[Aide aux petites entreprises du commerce de proximité et de l'artisanat de Saint-Étienne Métropole](#) concerne les dépenses liées à l'installation, au développement et à la rénovation du point de vente, dont l'achat de matériel numérique. La subvention représente 20% des dépenses éligibles, pour un investissement ne devant pas excéder 50 000 euros.

[Aide aux investissements des entreprises du commerce, de l'artisanat, ou de service de la communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche](#) soutient les projets de développement des entreprises ayant un point de vente sur le territoire, et un projet d'investissement de plus de 10 000 euros, dont l'acquisition d'équipements numériques. La subvention prend en charge 10 à 20 % des dépenses éligibles selon le projet.

[Fonds d'intervention local de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon](#) aide les entreprises artisanales et commerciales dans leur rénovation des commerces, acquisition de matériel, création site internet... pour un montant maximum de 5000 euros.

## Région Bourgogne-Franche-Comté

[Le programme « Kapnumerik »](#), porté par les CCI, et [Numeric'artisanat](#), porté par les CMA, consistent en un accompagnement complet et gratuit, allant de la sensibilisation au numérique jusqu'au plan d'action. Une inscription sur des solutions e-commerce géolocalisées (mon-commerce-ouvert.fr, achat-ville) peut être effectuée dans ce cadre.

[Le soutien régional aux investissements matériels des entreprises de l'ESS](#) accompagne des projets d'investissement matériels liés à l'outil de production. La subvention représente 20 % maximum du montant de l'investissement éligible.

## Région Bretagne

[Le Pass Commerce et Artisanat](#) finance les projets de modernisation et dynamisation des activités commerciales et artisanales indépendantes qui contribuent activement à la vie locale et au développement de l'emploi. La transformation numérique (matériel ou conseil) est incluse. Jusqu'au 30 juin, le soutien atteint 50 % des investissements réalisés et le plancher des dépenses a été ramené à 2.000 euros. Au-delà de cette date, le plancher d'investissement repassera au-dessus de la barre de 3.000 euros et le taux de subvention redescendra à 30 %. L'aide est plafonnée à 7500 euros.

[Le Pass Conseil](#) soutient les entreprises qui souhaitent bénéficier d'un conseil externe pour les accompagner dans leur stratégie de développement. L'aide correspond à 50 % maximum de la prestation de conseil et est plafonnée à 5000 euros par accompagnement.



[Le Pass Flash TPE](#) répond rapidement aux besoins de financement des projets de développement des entreprises de moins de 9 salariés dont les investissements immatériels et corporels à faible valeur de gage, et les besoins en fonds de roulement. Son montant est de 10 000 euros, il ne nécessite ni caution personnelle, ni garantie.

[Le Pass Investissement TPE](#) soutient les investissements de production nécessaires à la croissance des entreprises de production de biens ou de services de moins de 20 salariés. La subvention représente 20 % des dépenses éligibles, dans la limite de 30 000 euros. Son obtention est assujettie à la création d'un emploi.

[L'aide d'urgence commerçants-artisans de Rennes Métropole](#) accompagne la reprise de l'activité en soutenant les investissements des TPE des 43 communes de la Métropole dans l'adaptation aux changements induits par le COVID 19 et ses suites, dont l'élaboration d'une stratégie numérique.

## **Région Centre-Val de Loire**

[Le dispositif CAP Développement volet Commercial et Numérique](#) accompagne la transition numérique des PME régionales et leur donne accès à des prestations de conseil en stratégie digitale (sites internet, webmarketing, cybersécurité, développement d'applications). Il couvre 50 % des dépenses éligibles, pour un montant maximum de 20 000 euros.

[Le Prêt Rebond Centre-Val-de-Loire](#) renforce la trésorerie des PME rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle. Il peut servir à financer l'acquisition de matériel informatique ou à la conception de solutions informatiques personnalisées. Ses caractéristiques : taux zéro, durée 7 ans, montant compris entre 10 000 et 50 000 euros.

[Le Fonds métropolitain d'aide aux entreprises de Tours Métropole](#) touchées par la crise COVID-19 permet aux entreprises artisanales, commerciales et prestataires de services de financer un investissement en matériel. Il s'adresse aux entreprises rencontrant des problèmes de trésorerie depuis le confinement intervenu le 17 mars 2020. 30% des investissements et 80% des besoins en trésorerie pour un montant maximum de 5000 euros sont couverts.

[L'aide en faveur des petites entreprises de la Communauté de Communes Val d'Amboise](#) apporte un accompagnement et un soutien aux besoins des entreprises, dont le maintien d'activités dans les centres bourgs. L'investissement dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication indispensable à l'activité de la structure est éligible. L'aide est comprise entre 500 et 5000 euros et couvre 30 % maximum de l'investissement.

## **Région Grand Est**

[Le Prêt Rebond Grand Est](#) renforce la trésorerie des PME rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle. Il peut servir à financer l'acquisition de matériel informatique ou à la conception de solutions informatiques personnalisées. Ses caractéristiques : taux zéro, durée 7 ans, montant maximum 150 000 euros.

[Le dispositif ALICCE \(Accompagnement Local Interconsulaire pour la Croissance Commerciale et l'Emploi\) en Moselle](#) aide les commerçants, artisans et agriculteurs tenant boutique dans le cadre d'un projet d'investissement ou de création d'emploi, dont l'achat de nouveau matériel et le développement d'outils numériques. Le montant maximum de ce prêt à taux zéro atteint 30 000 €, il est plafonné à 50 % de la dépense éligible, et est remboursable sur 3 ans maximum.

[Le dispositif Beecome de L'Eurométropole de Strasbourg](#) soutient la transition numérique des entreprises de moins de 50 salariés. Il comporte plusieurs prestations dont un diagnostic numérique, un accompagnement, et une aide financière pour se lancer, plafonnés à 1500 euros et à 50 % des dépenses éligibles.

[L'aide communautaire à l'innovation \(ACI\) de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg](#) soutient l'innovation des entreprises situées sur son territoire, dont leurs projets de développement d'outils numériques. Le financement couvre jusqu'à 40 % des dépenses éligibles et 5 000 euros maximum.

[L'aide Communautaire pour les Très Petites Entreprises \(ACTPE\) de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg](#) soutient l'investissement non productif des TPE, dont les travaux de modernisation : matériel informatique, logiciel de paiement par carte bancaire, carte de fidélité, ... Le montant maximum est de 5000 euros et couvre jusqu'à 50 % des dépenses éligibles si elles donnent lieu à une création d'emploi.

[L'aide communautaire aux entreprises \(ACE\) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs](#) apporte son concours au programme d'investissement des entreprises de son territoire, dont l'acquisition de matériel informatique et progiciels. La subvention représente 20% des dépenses éligibles.

[L'aide communautaire à l'investissement des commerçants, artisans et entreprises de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières](#) soutient les programmes d'investissements lors des créations, développements et transmissions d'entreprises, dont l'achat de matériel informatique et progiciels. La subvention représente 20 % maximum des dépenses éligibles et est plafonnée à 30 000 euros.

## **Région Hauts-de-France**

[Une aide de 500 euros pour les commerces et TPE](#) a été mise en place par la Région. Elle est attribuée en vue de développer votre présence sur le web via la vente en ligne ou la collecte en magasin : accès à une place de marché, création de site de vente en ligne,...

[L'aide exceptionnelle pour le développement du commerce en ligne par les entreprises de proximité \(CELE\)](#) soutient les acteurs de moins de 20 salariés, artisans, commerçants, entreprises de l'ESS qui souhaitent investir rapidement dans un projet de transformation numérique de leur activité : mise en place d'un site e-commerce, développement d'un service de click and collect, ... L'aide est plafonnée à 500 euros et concerne les dépenses allant du 1er octobre 2020 au 31 décembre 2021.

[L'Investissement Numérique des Artisans Commerçants](#) soutient les projets de transition numérique des artisans, commerçants et des entreprises de l'Économie Sociale et solidaire : développement d'un site de vente en ligne, d'un outil de gestion de la relation client, acquisition d'un progiciel métier... La subvention couvre 40% des dépenses éligibles, elle est plafonnée à 12 000 euros.

[Le Prêt Rebond Hauts-de-France](#) renforce la trésorerie des PME rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle. Il peut servir à financer l'acquisition de matériel informatique ou à la conception de solutions informatiques personnalisées. Ses caractéristiques : taux zéro, durée 7 ans, montant compris entre 10 000 et 300 000 euros.

[L'aide aux investissements matériels pour les TPE d'Amiens Métropole](#) concerne, entre autres, les investissements en matériels neufs, matériels de production, incluant l'équipement informatique. La subvention représente 15 % du montant des investissements éligibles, dans la limite de 6 000 € sur une période de 3 ans.

[L'aide de la Communauté de Communes 7 Vallées Comm pour le développement des TPE](#) concerne les entreprises artisanales, commerciales ou de services, et les entreprises touristiques de moins de 10 salariés. Elle couvre les prestations en communication digitale, les dépenses d'aménagement et l'acquisition de matériel de production, dont le matériel bureautique et informatique. La subvention atteint 20 % des dépenses éligibles avec un plafond maximum de 5000 euros.



## Région Île-de-France

Un numéro de téléphone unique pour aider les entreprises à faire face aux conséquences de la crise du COVID-19 est joignable du lundi au vendredi de 9 h à 18 h : 01 53 85 53 85.

[Le chèque numérique](#), d'un montant maximal de 1500 euros pour 50 % de dépenses éligibles, s'adresse aux artisans et commerces de moins de 10 salariés avec pour objectifs d'améliorer leur gestion digitale, de favoriser leur visibilité en ligne, et d'accroître leurs ventes grâce au e-commerce.

[Le Prêt croissance TPE](#) est destiné à renforcer la structure financière des entreprises franciliennes, de plus de 3 ans, ayant de 3 à 50 salariés. Il finance des investissements matériels et immatériels, entre 10 000 et 50 000 euros sur 5 ans.

[TP'up](#) est une aide qui accompagne les stratégies de croissance des TPE sur 12 à 18 mois : investissement matériel et immatériel, conseil stratégique, développement. La mise en place d'une démarche de transformation numérique est éligible. La subvention peut aller jusqu'à 55 000 euros.

[PM'up](#) soutient les stratégies de croissance des PME durant 3 ans, dont la mise en place d'une démarche de transformation numérique. L'aide peut atteindre 250 000 euros.

[Le Prêt Rebond Île-de-France](#) renforce la trésorerie des PME rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle. Il peut servir à financer l'acquisition de matériel informatique ou à la conception de solutions informatiques personnalisées. Ses caractéristiques : taux zéro, durée 7 ans, montant compris entre 10 000 et 300 000 euros.

## Région Normandie

[Impulsion Transition Numérique](#) est une subvention qui s'adresse aux entreprises de moins de 10 salariés, artisans et commerçants. Elle finance une prestation de conseil numérique à hauteur de 50 % des dépenses éligibles et 1000 euros par jour maximum.

## Région Nouvelle-Aquitaine

[Le Chèque Transformation Numérique](#) concerne le recours à des prestations externes, des investissements, ou le développement d'infrastructures et des projets. La prise en charge va jusqu'à 80 % des dépenses éligibles pour des projets exemplaires en matière de sobriété numérique, le montant maximum est 150 000 euros.

[Le chèque E-commerce](#) accompagne les artisans et commerçants dans leur transformation numérique. Il doit permettre d'améliorer le développement commercial, d'optimiser la combinaison du e-commerce et de l'espace physique de vente. L'obtention de cette aide est soumise à un diagnostic e-commerce au préalable.

[L'aide au développement de très petites entreprises \(TPE\)](#) soutient la création, ou la reprise-transmission d'entreprise, et accompagne le développement des TPE par l'investissement stratégique et innovant. Elle couvre jusqu'à 50% des coûts liés au projet, 10 000 euros pour une aide à la stratégie, 60 000 pour une aide à l'investissement, 40 000 pour une aide au recrutement.

[Le dispositif Briv'Accélère de l'Agglo](#) de Brive intègre le numérique dans les objectifs de développement économique des acteurs locaux : communication digitale, site internet vitrine et/ou e-commerce, créations graphiques, formation, logiciels, équipements. La subvention représente jusqu'à 50 % des dépenses pour les projets inférieurs à 5000 euros, et 2500 euros pour les projets compris entre 5000 et 8000 euros.

[Le dispositif d'aide à la transformation numérique Limoges Métropole](#) est destiné à accompagner les entreprises du secteur commercial, artisanal, agricole, industriel et de services implantées sur le territoire de Limoges Métropole dans leur transformation numérique. Il couvre 50 % du projet jusqu'à 8000 euros.

[L'aide au soutien de l'activité économique dans les centres bourgs de la Communauté de Communes de la Rochefoucauld-Porte du Périgord](#) soutient l'activité économique locale. L'achat d'équipements et matériels (neuf ou occasion), les dépenses de publicité et de communication, les frais de formation liée à l'activité à destination des chefs d'entreprises et/ou des salariés sont éligibles. La subvention représente 30 % du montant des investissements éligibles, elle est plafonnée à 5 000 euros.

[Le Fonds d'aide aux investissements pour la dynamisation du tissu économique de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources](#) contribue au maintien et au développement du tissu économique local en soutenant les démarches d'investissement des entreprises de proximité, dont l'achat de matériel informatique et l'aménagement numérique. Il concerne l'artisanat de service et/ou commerce de détail, l'économie sociale et solidaire et les entreprises agricoles. Son montant dépend du projet.



## Région Occitanie

[Le fonds L'Occal](#) finance la digitalisation des entreprises des secteurs du tourisme, restauration, culture, sport et loisirs, commerçants et artisans. La prise en charge atteint jusqu'à 70% des dépenses éligibles, et le montant de l'aide est plafonné à 23 000 euros.

## Région Pays de la Loire

[L'Investissement numérique](#) soutient les entreprises de moins de 50 salariés qui souhaitent acquérir des solutions numériques à forte valeur ajoutée : logiciels de gestion (ERP), gestion de la relation clients (CRM), logiciel de modélisation 3D, de CAO, d'archivage électronique, site internet e-commerce. La prise en charge 50 % du coût éligible, jusqu'à 15 000 euros.

## Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

[Le dispositif RÉACTION](#) est une subvention accordée aux artisans, commerçants et entreprises de l'économie sociale et solidaire. Les projets éligibles doivent avoir été réalisés à compter du 1er novembre, contribuer à la digitalisation de l'entreprise, et lui permettre de s'adapter aux modalités de vente imposées par la crise sanitaire. La dépense est couverte à 70 %, et jusqu'à 5000 euros. Un volet Tourisme spécifique a été créé.

# Digitalisez votre salon dès maintenant avec Treatwell

58 000 professionnels de la coiffure et de la beauté nous font confiance.

[Demandez une démo gratuite](#)



**treatwell**

